

Compte de Résultat

	31/12/2023		31/12/2022
	France	Exportation	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			
Ventes de marchandises	1 122 345,36		874 853,39
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	496 657,13		516 999,50
Chiffres d'affaires nets	1 619 002,49		1 391 852,89
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		16 837,25	4 875,68
Autres produits		715,54	763,24
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 636 555,28	1 397 491,81
CHARGES D'EXPLOITATION (2)			
Achats de marchandises		804 620,85	735 885,27
Variation de stock		51 402,59	-32 282,94
Achats de matières premières et autres approvisionnements		91,75	
Variation de stock			
Autres achats et charges externes (5)		232 211,16	233 768,25
Impôts, taxes et versements assimilés		16 679,98	28 376,51
Salaires et traitements		273 030,85	260 034,86
Charges sociales		80 872,16	86 980,85
Dotations aux amortissements sur immobilisations		6 606,72	7 896,04
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant		14 105,59	4 298,90
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges		5 666,20	1 981,77
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		1 485 287,85	1 326 939,51
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		151 267,43	70 552,30
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (3)		2 420,42	362,83
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			20,91
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		2 420,42	383,74
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)		1 929,90	2 172,81
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		1 929,90	2 172,81
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)		490,52	-1 789,07
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)		151 757,95	68 763,23

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 689,91	597,99
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	3 689,91	597,99
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 475,60	2 015,85
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	10 475,60	2 015,85
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	-6 785,69	-1 417,86
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	33 682,00	14 539,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 642 665,61	1 398 473,54
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 531 375,35	1 345 667,17
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	111 290,26	52 806,37
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées		
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Bilan Actif

	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	3 824,04	3 824,04		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	21 864,30	21 864,30		
Fonds commercial (1)	474 000,00		474 000,00	474 000,00
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	865,64	865,64		
Autres	173 844,06	162 170,04	11 674,02	11 045,63
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	400,00		400,00	400,00
Créances rattachées à des participations	134 919,43		134 919,43	
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts				
Autres				
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	809 732,47	188 724,02	621 008,45	485 460,63
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	35 108,95		35 108,95	86 511,54
Avances et acomptes versés sur commandes	150,00		150,00	
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	167 113,18	14 391,25	152 721,93	210 835,33
Autres créances	4 306,83		4 306,83	55 947,22
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	70 153,56		70 153,56	83 254,38
Charges constatées d'avance (3)	2 406,26		2 406,26	312,91
ACTIF CIRCULANT (II)	279 238,78	14 391,25	264 847,53	436 861,38
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	1 088 971,25	203 115,27	885 855,98	922 322,01
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé :)		300 000,00	300 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		30 000,00	30 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		142 231,21	119 424,84
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		111 290,26	52 806,37
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	583 521,47	502 231,21
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		85 330,97	115 209,85
Emprunts et dettes financières divers		10 507,06	10 500,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 619,41	3 619,00
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		55 923,59	102 762,96
Dettes fiscales et sociales		73 034,37	122 067,74
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		75 919,11	65 931,25
DETTES	(IV)	302 334,51	420 090,80
Écarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	885 855,98	922 322,01
(1)	Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an		
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3)	Dont emprunts participatifs		

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Feuille de Présence de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Nom, prénom usuel, domicile des associés / Dénomination sociale, siège social des associés	Nombre de parts	Nom, prénom usuel, domicile des mandataires	Signature
Louis LEPINE Les Noyers 36110 Bretagne	120.000		DocuSigned by: LEPINE Louis D0E2E46B69DC428...
Yoann CUAZ 10, allée des Iris 36130 Déols	120.000		Signé par : CUAZ Yoann 012E4D05663749B...
Jean-Philippe GONTIER 34, rue de l'Ourcq 75019 Paris	60.000		DocuSigned by: GONTIER Jean-Philippe 0325619F4B884E4...
TOTAL	300.000		

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 3 associés présents ou représentés, porteurs de 300.000 parts, exprimant un nombre égal de voix.

DocuSigned by:
LEPINE Louis
D0F2F46B69DC428...

Signé par :
CUAZ Yoann
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
GONTIER Jean-Philippe
0325619F4B884E4...

Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



Rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société

Messieurs,

Nous nous sommes réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, nous puissions examiner les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023** et nous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Il nous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à notre approbation.

Nous précisons que les comptes de notre société, soumis ainsi à notre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître **un bénéfice de 111.290,26 €uros**, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I. RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Voir tableau ci-joint.

II. ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement de telle nature n'est à signaler.

Soldes intermédiaires de Gestion

1FOGENIE

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises	1 122 345,36	874 853,39	247 492	28,29
- Cout direct d'achat	804 620,85	735 885,27	68 735	9,34
+/- Variation du stock de marchandises	51 402,59	-32 282,94	83 684	259,23
Marge commerciale (I)	266 321,92	171 251,06	95 070	55,52
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>23,73 %</i>	<i>19,57 %</i>		
+ Production vendue	496 657,13	516 999,50	-20 342	-3,92
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	496 657,13	516 999,50	-20 342	-3,92
- Matières premières et approvisionnements consommés	91,75		91	N/S
- Sous traitance directe	38 927,88	36 939,86	1 988	5,38
Marge brute sur production (II)	457 637,50	480 059,64	-22 422	-4,66
<i>Taux de marge brute sur production</i>	<i>92,14 %</i>	<i>92,85 %</i>		
Marge brute globale (I + II)	723 959,42	651 310,70	72 649	11,15
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>44,72 %</i>	<i>46,79 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	193 283,28	196 828,39	-3 545	-1,79
Valeur ajoutée produite	530 676,14	454 482,31	76 194	16,77
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>32,78 %</i>	<i>32,65 %</i>		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	16 679,98	28 376,51	-11 697	-41,21
- Salaires et traitements	273 030,85	260 034,86	12 996	5,00
- Charges sociales	80 872,16	86 980,85	-6 108	-7,01
Excédent brut d'exploitation	160 093,15	79 090,09	81 003	102,42
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>9,89 %</i>	<i>5,68 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions	4 575,12		4 575	N/S
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 606,72	7 896,04	-1 290	-16,33
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant	14 105,59	4 298,90	9 807	228,18
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	715,54	763,24	-48	-6,28
- Autres charges de gestion courante	5 666,20	1 981,77	3 685	186,02
+ Transfert de charges d'exploitation	12 262,13	4 875,68	7 387	151,53
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	151 267,43	70 552,30	80 715	114,40
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>9,34 %</i>	<i>5,07 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations	2 420,42	362,83	2 058	568,51
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés		20,91	-20	-100,00
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	1 929,90	2 172,81	-243	-11,18
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	151 757,95	68 763,23	82 994	120,70
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>9,37 %</i>	<i>4,94 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 689,91	597,99	3 092	517,92
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 475,60	2 015,85	8 460	419,85
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-6 785,69	-1 417,86	-5 368	-378,82
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	33 682,00	14 539,00	19 143	131,67
Résultat Net Comptable	111 290,26	52 806,37	58 484	110,75
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>6,87 %</i>	<i>3,79 %</i>		

IV. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Participation dans la SCI 1VESTIM, ayant son siège au 388, avenue de La Châtre à CHÂTEAUROUX (36000) à hauteur d'une somme totale de Quatre cents (400) €uros au 31 décembre 2023.

VI. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous trouverons par ailleurs le rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous demanderons la ratification à l'assemblée ainsi que le prévoit le projet de résolutions ci-joint.

VII. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que nous pouvons le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de Cent-onze mille deux cent quatre-vingt-dix €uros et Vingt-six centimes (111.290,26).

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, comme suit :

- Réserve légale 0,00 €uros
S'élevant désormais à 30.000,00 €uros

- Report à nouveau 0,00 €uros
S'élevant désormais à 0,00 €uros

- Réserves facultatives 111.290,26 €uros
S'élevant désormais à 253.521,47 €uros

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) €uros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 223.521,47 €uros et les capitaux propres à 553.521,47 €uros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 Euros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2024.

VIII. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Années	Distribution brute globale	Distribution brute par action	Prélèvement Forfaitaire Unique 30%	Distribution nette globale	Distribution nette par action
2021	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €
2022	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €
2023	30.000 €	0,10 €	9.000 €	21.000 €	0,07 €

IX. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

X. CONCLUSION

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent notre approbation et que nous donnerons à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel nous avons à nous prononcer.

DocuSigned by:
LEPINE Louis
D0F2F46B69DC428...

Signé par :
WAZ Yoann
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
GANTIER Jean-Philippe
0325619F4B884E4...

Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce

Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs,

Nous avons l'honneur de présenter le rapport prévu par l'article L 233-19 du Code de Commerce relatif aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre société est directement ou indirectement intéressé :

PREMIERE CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Mille six cent quatre-vingt-huit €uros et Soixante-cinq centimes (1.688,65 €) ;

DEUXIEME CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Onze mille quatre cent soixante-cinq €uros et Soixante-treize centimes (11.465,73 €) ;

TROISIEME CONVENTION

Le montant des frais de déplacements remboursés à Monsieur Jean-Philippe GONTIER au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Huit cent vingt-deux €uros et Onze centimes (822,11 €) ;

QUATRIEME CONVENTION

La rémunération attribuée à Monsieur Yoann CUAZ, cogérant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Trente-six mille sept cent quatre-vingt-sept €uros et Cinquante centimes (36.787,50 €) ;

CINQUIEME CONVENTION

La rémunération attribuée à Monsieur Louis LEPINE, cogérant, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Quarante-six mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf €uros et Quatre centimes (46.899,04 €) ;

SIXIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations sociales obligatoires «RSI» de Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Treize mille vingt-neuf €uros (13.029 €) ;

SEPTIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations sociales obligatoires «RSI» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Seize mille huit cent soixante-quinze €uros (16.875 €);

HUITIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «ALPTIS» de Monsieur Yoann CUAZ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze €uros et Quatre-vingt-neuf centimes (4.594,89 €) ;

NEUVIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «ALPTIS» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Mille sept cent quarante-deux €uros et Quatre-vingt-deux centimes (1.742,82 €) ;

DIXIEME CONVENTION

La prise en charge des cotisations facultatives «GENERALI» de Monsieur Louis LEPINE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à Mille sept cent quatre-vingt-dix-huit €uros et Soixante-huit centimes (1.798,68 €) ;

ONZIEME CONVENTION

Les prestations réalisées par la société INVEST IN CONSULTING au titre de la convention de prestation de services conclue avec la société 1FOGENIE au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 se sont élevées à Vingt-deux mille cent quinze €uros et Cinquante-six centimes (22.115,56 €) ;

Conformément à la loi, les conventions ci-dessus sont soumises à notre approbation, la personne intéressée ne pouvant prendre part au vote.

DocuSigned by:
LEPINE Louis
D0F2F46B69DC428...

Signé par :
CUAZ Yoann
012F4D05663749B...

DocuSigned by:
GANTIER Jean-Philippe
0325619F4B884E4...

Les Cogérants

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAUROUX**

RCS CHÂTEAUROUX 790 909 030



Texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, qui s'élève à Cent-onze mille deux cent quatre-vingt-dix Euros et Vingt-six centimes (111.290,26), comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| • Réserve légale | 0,00 Euros |
| S'élevant désormais à 30.000,00 Euros | |
| • Report à nouveau | 0,00 Euros |
| S'élevant désormais à 0,00 Euros | |
| • Réserves facultatives | 111.290,26 Euros |
| S'élevant désormais à 253.521,47 Euros | |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) Euros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 223.521,47 Euros et les capitaux propres à 553.521,47 Euros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-

dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 Euros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2024.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, prend acte des observations qui y sont portées et les approuve.

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



Proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice 2023

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide l'affectation suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : Bénéfice 111.290,26 €uros

Affectation

- Autres réserves 111.290,26 €uros

TOTAUX

111.290,26 €uros

CAPITAUX PROPRES AVANT DISTRIBUTION

583.521,47 €uros

- Dividendes 30.000,00 €uros

CAPITAUX PROPRES APRES DISTRIBUTION

553.521,47 €uros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

DocuSigned by:
GONTIER Jean-Philippe
0325619F4B884E4...

1FOGENIE

Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros

**Siège social : 388, avenue de La Châtre
36000 CHÂTEAURoux**

RCS CHÂTEAURoux 790 909 030



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

**L'An Deux Mille Vingt-Quatre,
Le Vingt-huit Juin,
A Vingt heures,**

Les associés de la société **1FOGENIE**, société à responsabilité limitée au capital de 300.000 €uros, dont le siège social est au 388, avenue de La Châtre à CHÂTEAURoux (36000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHÂTEAURoux sous le numéro 790 909 030, se sont réunis audit siège sur la convocation verbale de la gérance, les associés étant d'accord sur cette forme de convocation.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER, co-gérant de la société.

Sont présents :

- **Monsieur Louis LEPINE**
à concurrence de Cent Vingt Mille parts
numérotées de 1 à 120.000 inclus, ci 120.000 Parts
- **Monsieur Yoann CUAZ**
à concurrence de Cent Vingt Mille parts
numérotées de 120.001 à 240.000 inclus, ci 120.000 Parts
- **Monsieur Jean-Philippe GONTIER**
à concurrence de Soixante Mille parts
numérotées de 240.001 à 300.000 inclus, ci 60.000 Parts

Total des parts composant le capital social 300.000 Parts

Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions dans les conditions légales.

Le Président dépose sur son bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les rapports de la gérance ;

DS	Paraph	DS
LL	CU	JPG

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président indique à l'assemblée que les documents légaux ont été remis en mains propres quinze jours francs avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 233-19 du Code de Commerce.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé, qui s'élève à Cent-onze mille deux cent quatre-vingt-dix €uros et Vingt-six centimes (111.290,26), comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| • Réserve légale | 0,00 €uros |
| S'élevant désormais à 30.000,00 €uros | |
| • Report à nouveau | 0,00 €uros |
| S'élevant désormais à 0,00 €uros | |
| • Réserves facultatives | 111.290,26 €uros |
| S'élevant désormais à 253.521,47 €uros | |

Cependant, il est proposé de distribuer un dividende de Trente mille (30.000) €uros, à prélever sur les réserves facultatives, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui compte tenu de cette distribution s'élèveraient désormais à 223.521,47 €uros et les capitaux propres à 553.521,47 €uros.

Nous vous rappelons que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et est indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est enfin précisé que le dividende serait ainsi fixé à 0,1 €uros par part avant prélèvements sociaux retenus à la source, et avant prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 %, et serait mis en paiement à compter du 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, prend acte des observations qui y sont portées et les approuve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés de la société.

DocuSigned by:
LEPINE Louis
D0F2F46B69DC428...

Louis LEPINE
Co-gérant

Signé par :
CUAZ Yoann
012F4D05663749B...

Yoann CUAZ
Co-gérant

DocuSigned by:
GONTIER Jean-Philippe
0325619F4B884E4...

Jean-Philippe GONTIER
Co-gérant

Annexes

1FOGENIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 885 855,98 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 111 290,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 01/05/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

1FOGENIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06 ayant trait à la prise de d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait-être évaluées avec précision. En conséquence, la société a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial.

Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser de provision.

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Frais d'établissement = 3 824,04 E

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL				

3.2 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 474 000,00 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport	474 000,00		474 000,00	%
TOTAL	474 000,00		474 000,00	

3.3 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.3.1 - Immobilisations brutes = 809 732,47 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	499 688,34			499 688,34
Immobilisations corporelles	167 474,59	7 235,11		174 709,70
Immobilisations financières	415,00	134 919,43		135 334,43
TOTAL	667 577,93	142 154,54		809 732,47

3.3.2 - Amortissements et provisions d'actif = 188 724,02 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	25 688,34			25 688,34
Immobilisations corporelles	156 428,96	6 606,72		163 035,68
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	182 117,30	6 606,72		188 724,02

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	3 824	3 824	0	3 ans
Concessions, brevets, licences	21 864	21 864	0	de 1 à 3 ans
Fonds commerce fusion 1 fogenie	474 000	0	474 000	Non amortiss.
Matériel industriel	866	866	0	3 ans
Aai divers	45 196	45 196	0	de 5 à 10 ans
Aai la chatre	2 985	323	2 662	de 5 à 8 ans
Aai bourges	3 000	2 100	900	10 ans
Aai chateauroux	1 416	1 416	0	de 3 à 8 ans
Matériel de transport	69 224	66 432	2 791	de 3 à 7 ans
Matériel bureau & informatique	38 060	35 086	2 973	de 2 à 5 ans
Immos castel virtual racing	2 051	175	1 876	5 ans
Mobilier	11 913	11 442	471	de 3 à 8 ans
TOTAL	674 398	188 724	485 674	

3.4 - Etat des créances = 308 745,70 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	134 919,43		134 919,43
Actif circulant & charges d'avance	173 826,27	173 826,27	
TOTAL	308 745,70	173 826,27	134 919,43

3.5 - Provisions pour dépréciation = 14 391,25 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	4 860,78	14 105,59	4 575,12		14 391,25
Comptes financiers					
Total	4 860,78	14 105,59	4 575,12		14 391,25

3.6 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 804,43 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	2 419,43
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 385,00
Disponibilités	
TOTAL	4 804,43

1FOGENIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.7 - Charges constatées d'avance = 2 406,26 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 300 000,00 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	300000	1,00	300 000,00
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	300000	1,00	300 000,00

4.2 - Etat des dettes = 300 715,10 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	85 330,97	27 992,96	57 338,01	
Dettes financières diverses	10 507,06	10 507,06		
Fournisseurs	55 923,59	55 923,59		
Dettes fiscales & sociales	73 034,37	73 034,37		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	75 919,11	75 919,11		
TOTAL	300 715,10	243 377,09	57 338,01	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 37 370,24 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	58,35
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 545,05
Dettes fiscales & sociales	33 766,84
Autres dettes	
TOTAL	37 370,24

4.4 - Produits constatés d'avance = 75 919,11 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 619 002,49 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 122 345	69,32 %
Prestations de services	484 568	29,93 %
Produits des activités annexes	12 089	0,75 %
TOTAL	1 619 002	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 33 682,00 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	151 267,43		151 267,43
Résultat financier	490,52		490,52
Résultat exceptionnel	-6 785,69		-6 785,69
Participation des salariés			
TOTAL	144 972,26	33 682,00	111 290,26

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

1FOGENIE**ANNEXE**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens	1	
Employés	5	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	1	
TOTAL	7	0

1FOGENIE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 804,43 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	2 419
Int courus créance sci 1 vestim(26781000000)	2 419
Autres créances :	2 385
Prov ssi II(43871000000)	641
Prov. regul. ssi cuaz y. 2023(43872000000)	1 744
TOTAL	4 804

8.2 - Charges constatées d'avance = 2 406,26 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	2 406
TOTAL	2 406

8.3 - Charges à payer = 37 370,24 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	58
Intérêts courus(16880000000)	58
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 545
Factures non parvenue(40810000000)	2 056
Prov honoraires(40811000000)	1 489
Dettes fiscales et sociales :	33 767
Dettes prov. congés payés(42820000000)	16 692
Primes à payer(42860000000)	9 000
Cap salaires tns(42862000000)	3 083
Charges sur congés à payer(43820000000)	3 865
Autres charges sociales à payer(43860000000)	238
Etat - autres charges à payer(44860000000)	889
TOTAL	37 370

8.4 - Produits constatés d'avance = 75 919,11 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000000)	75 919
TOTAL	75 919